

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2020

~~~~~

**Date de la convocation : 10 juin 2020**

**Date d'affichage : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Etaient présents : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Carole DOUVILLE, Olivier LEROUX, Christelle CHALAYE, Laurent SAVALLE, Joël MAILLARD, Corinne HOURDIER, Isabelle DUTERTRE, Isabelle HUBERT, Franck LE CLEC'H, Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Yohann MAXIMILIEN, Frédéric THEBAUT.

### ■ **Compte-rendu de la séance du 26 mai 2020.**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 mai 2020 adressé par courriel.

### ■ **Vote du Budget Primitif 2020.**

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et vote, arrêtent le budget primitif 2020, en recettes et en dépenses à la somme de 884 494 € pour la section de fonctionnement, et en recettes et dépenses à la somme de 834 997 € pour la section d'investissement.

### ■ **Vote des taxes 2020. (n°2020-012)**

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020, fixent le produit des contributions directes à attendre à 171 585 €, et votent les taux suivants :

26,33 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties  
43 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### ■ **Subventions 2020. (n°2020-013)**

Sur la proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder les subventions suivantes :

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| ○ Club des Anciens :                    | 5 500 € |
| ○ S.P.A.                                | 100 €   |
| ○ Amicale Anciens Combattants Les Baux  | 150 €   |
| ○ Amis des monuments et sites de l'Eure | 150 €   |
| ○ C F A de l'Eure                       | 65 €    |
| ○ DEVENONS SAGES                        | 250 €   |
| ○ CFAIE                                 | 70 €    |
| ○ FILE EN SCENE                         | 200 €   |
| ○ Bibliothèque des Ventes               | 100 €   |
| ○ ALM Evreux                            | 240 €   |

### ■ **Vote du Compte Administratif 2019. (n°2020-014)**

Le Maire donne lecture des opérations financières 2019, et précise que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 370 518,58 €, la section d'investissement un excédent de 102 465,46 €

Après que le Maire a quitté la salle, les Membres du Conseil Municipal après délibération votent à l'unanimité le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion du Receveur.

### ■ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019. (n°2020-015)**

Les Membres du Conseil Municipal,

après avoir entendu le Compte Administratif 2019

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2019
  - Constatant que le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 370 518,58 €
  - Constatant que le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent d'investissement de 102 465,46 €
- Par ailleurs la section d'investissement laissant apparaître des restes à réaliser :
  - En dépenses pour un montant de : 224 876 €
  - En recettes pour un montant de : 327 799 €
- Décident d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
  - Affectation à la couverture d'autofinancement (Compte 1068) : **0 €**
  - Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté : **370 518,58 €**

### ■ **Chartre de l'Elu Local.**

Le Maire donne lecture de la Chartre de l'Elu Local.

- « 1. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élue local veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élue local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élue local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élue local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élue local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élue local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

### ■ **Recouvrement de créances impayées : Autorisation permanente d'engager des poursuites donnée au comptable. (n°2020-0016)**

Les membres du Conseil Municipal,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,  
Vu le décret 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier Principal Municipal,

CONSIDERANT :

Que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

Après en avoir délibéré, décident d'octroyer une autorisation permanente de poursuite au comptable quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites.

### ■ **Désignation des Commissaires de la Commission Communale des Impôts. (n°2020-017)**

Le Maire explique le rôle de la Commission Communale des Impôts et les conditions à remplir pour être Commissaires de cette Commission.

Le Maire précise que parmi les 24 commissaires proposés, la Direction Départementale des Finances Publiques nommera 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants pour siéger à cette Commission pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Après délibération et conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, les Membres du Conseil Municipal proposent 12 Commissaires Titulaires et 12 Commissaires Suppléants pour siéger à cette Commission.

Membres Titulaires :

Pierre NIEDERITS – Sylvie DESMOULINS – Bruno THULEAU – Sébastien RONCO – Richard ROUSSEAU – Eric FROMENTIN – Christophe LE CLECH – Olivier LEROUX – Véronique MARIE – Coralie ROLLAND – Florence LHERBIER – Pierre BERY.

Commissaires suppléants :

Cathy GASTIC – Rose DEBONT – André VIALAN – Martine CHEVALLIER – Eliane VERNE – Jean-Louis MARTIN – Bastien HENNEQUEZ – Patrick PICARD – Marina BROCHERAY – Roger DALENÇON – Bruno RENEL – Patrick LANGLOIS

■ **Désignation des Membres du Centre Communal d'Action Sociale. (n°2020-018)**

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en complément à la séance du 26 mai 2020, les membres du Conseil Municipal procèdent à la désignation des membres du C.C.A.S. extérieurs du Conseil.

Barbara BRAUD – Isabelle GOUGET – Bernard VALLÈE – André VIALAN – Patrick LANGLOIS – Patrick VERNE.

■ **Attribution des deux lots du marché public pour la rénovation du logement de fonction de l'école. (n°2020-019)**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'analyse des plis réalisée par Xavier NICOLAS, Architecte, suite à l'appel d'offres concernant deux lots infructueux pour la réhabilitation du logement de fonction en deux appartements locatifs.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, attribuent :

Lot 04 – Electricité à l'Entreprise ELEC 3D pour un montant HT de 18 829 €

Lot 05 – Plomberie – Ventilation à l'Entreprise SFB THERMIQUE pour un montant HT de 19 271 €

Et à l'unanimité retiennent l'enveloppe globale prévisionnelle d'un montant HT de 125 069,15 € (hors honoraires de l'architecte).

Ils autorisent Le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

■ **Elu référent du CEP. (n°2020-020)**

Sur proposition du Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Martine LEDANSEUR élue référente auprès du Conseil en Energie Partagé d'EPN.

■ **Travaux SIEGE Route de Damville. (n°2020-021)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: **4 833.33 €**

- en section de fonctionnement: **0 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise:

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

■ **Compte-rendu des Commissions.**

Véronique MARIE fait savoir que la Commission Animation travaille sur le Noël des Enfants, que le banquet 2020 des Aînés est annulé et sera remplacé par une autre animation.

Laurent SAVALLE énumère les actions à court et moyen terme retenus par la Commission Citoyenneté :

A court terme : avec CIGALE et LA RUCHE une animation par mois, à compter d'octobre, grands-parents / petits enfants, autour de BIO-PAILLOT une animation par mois.

A moyen terme : un service d'auto-stop, une animation « mon village, mon artiste », une voie cyclable pour rejoindre les trois écoles.

Il fait part aux Membres du Conseil de la recherche d'un espace par la Responsable de la vie sociale de CIGALE pour organiser une projection de cinéma en plein air le 3 juillet prochain. Les Membres du Conseil donnent leur accord pour mettre à disposition le terrain derrière la mairie.

Il fait savoir également que l'Association BIO-PAILLOT peut accueillir de nouveaux adhérents.

Cette Commission souhaiterait interroger les habitants sur leurs attentes.

Carole DOUVILLE fait savoir que la Commission Communication a retenu comme moyens de communication le boitage, les flyers, et la discussion avec les habitants. La commission a également prévu deux diffusions de l'ECHO DES BAUX par an. Frédéric THEBAULT et elle-même sont chargés du SITE INTERNET de la commune. Marie-Hélène LEFRANÇOIS des photos. Frédéric THEBAULT présente des outils d'information : panneau pocket (130 €/an à la charge de la commune) et intras-muros application (240 €/mois à la charge de la commune).

Martine LEDANSEUR informe les Membres du Conseil que la Commission Voirie/Patrimoine/Urbanisme a fait un bilan des actions faites, en cours et à venir, et des aides financières éventuelles. La Commission propose de retenir certains travaux prioritaires :

Chemin des Meuniers : prévoir des barrières ou poteaux bois pour interdire l'accès aux véhicules. Joël MAILLARD précise qu'il convient de laisser un accès aux pompiers.

Les stops non respectés Rue de la Résistance, Rue de la Fosse aux Loups et Rue des Ventes.

La matérialisation de l'aménagement du carrefour de la RD 74 et des Grands Baux afin de réduire la vitesse.

L'eau qui stagne au niveau de la Fosse aux Loups. Il est souhaité un drainage vers la mare.

Rue de la Résistance, création de trottoirs après le lotissement de La Clairière.

Concernant le cimetière, Véronique MARIE et Christelle CHALAYE, chargées de ce dossier vont étudier les améliorations à apporter.

Rue de la Fosse aux Loups et Rue de l'Eglise, deux bateaux de trottoirs vont être réalisés.

La Commission va se rapprocher du Conseil Départemental et d'EPN pour les travaux de voirie.

### ■ *Questions diverses.*

#### Chaudière de l'école et de la salle des fêtes

Martine LEDANSEUR fait savoir qu'elle a été sollicitée par le SIEGE et qu'une étude est en cours pour remplacer la chaudière fuel par une chaudière bois, et précise que ces travaux seraient financés à 80 % par le SIEGE.

#### CAUE (n°2020-024)

Sur proposition du Maire, les Membres du Conseil renouvellent l'adhésion de la commune au CAUE et acceptent de régler la cotisation annuelle.

#### Antenne ORANGE au stade

Le Maire fait savoir que FREE a candidaté pour poser une antenne sur le poteau situé au stade.

#### Ecoles

Le Maire fait savoir qu'à compter de la prochaine rentrée le collège de rattachement sera celui de Navarre et non plus Politzer.

#### Maintenance éclairage public

Le Maire présente le rapport de maintenance de l'éclairage public.

#### Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

Joël MAILLARD et Olivier LEROUX sont désignés pour être les élus référents Forêt – Bois de la commune auprès d'URCOFOR Normandie.

#### Panneaux de la commune en français et en normand

Le Maire fait savoir que le Président de la Région souhaite que les panneaux indicateurs des communes comportent le nom de la commune également en normand. Il charge la Commission Communication de cette réflexion.

#### **SITS LE PLESSIS / LES BAUX / LES VENTES**

Olivier LEROUX, Président de ce syndicat, fait savoir que la commune a reçu un courrier de la Préfecture l'avertissant de la dissolution du SITS au 31 juillet 2020. La compétence transport scolaire est transmise à EPN.

Il précise que la présidence de ce syndicat lui a été renouvelée la veille de la réception en mairie de cet arrêté et qu'à aucun moment il en a été informé. Il fait savoir qu'il attend de la Préfecture les statuts pour engager la procédure de dissolution.

Il précise que le SITS a pris en charge la différence entre le tarif SITS que les parents réglent et de celui de la REGION NORMANDIE pour les collégiens et lycéens, et le SIVOS DES TILLEULS la totalité du tarif des classes primaires et maternelles.

Christelle CHALAYE s'interroge sur le remboursement par la REGION des parents d'enfants de classes primaires qui ont réglé la cotisation annuelle.

#### **Recensement de la population 2021 – Nomination d'un coordinateur -. (n°2020-022)**

Sur la proposition du Maire, et après délibération, Madame Annie LESENEY est désignée comme coordonnateur de l'opération de recensement de la population de 2021 pour la commune, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

#### **Mare communale des Grands Baux. (n°2020-023)**

Martine LEDANSEUR fait savoir qu'elle a rencontré Madame MATZ d'EPN pour le curage et l'aménagement de la mare des Grands Baux. Elle énumère les actions à prévoir. Le montant des travaux est estimé à 9 500 € TTC et la part communale à 20 % de ce coût. Il est demandé avant fin juillet un accord de principe et les travaux pourraient débiter en octobre. Après délibération les Membres du Conseil à l'unanimité donnent un accord de principe pour cet aménagement.

#### **Tour de table**

Le Maire remercie les Membres du Conseil pour la distribution des masques.

Corinne HOURDIER fait part des réclamations des voisins de la VILLA (Rue Saint Gaud) pour que les haies de cette propriété soient entretenues. Le Maire précise qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'Agence Immobilière et qu'à ce jour il n'a obtenu aucune action.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heures cinquante minutes